

HARFANG ANNONCE UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC FANCAMP POUR FAIRE AVANCER LE PROJET EGAN

MONTREAL, le 12 novembre 2025 - Harfang Exploration Inc. (TSX.V : HAR) (« **Harfang** ») a annoncé aujourd'hui avoir signé une convention définitive d'option (la « **convention** ») avec Fancamp Exploration Ltd. (TSX.V : FNC) (« **Fancamp** ») afin de faire progresser l'exploration du projet Egan (le « **projet** »), détenu en propriété exclusive par Harfang et stratégiquement situé dans la ceinture de roches vertes d'Abitibi, en Ontario (voir la figure 1). La convention décrit les modalités aux termes desquelles Fancamp peut acquérir jusqu'à concurrence d'un intérêt de 80 % dans le projet.

POINTS SAILLANTS

- Fancamp peut initialement acquérir un intérêt indivis de 40 % dans Egan, Harfang conservant 60 %. Fancamp agira à titre d'opérateur.
- À la suite de l'acquisition initiale, Harfang aura la possibilité d'accélérer le processus et de passer directement à une coentreprise à 51 % / 49 % en faveur de Fancamp.
- Si Harfang n'accélère pas, Fancamp pourrait acquérir un intérêt supplémentaire de 40 %, pour un total de 80 %, Harfang conservant 20 %. Fancamp demeurera l'opérateur.
- Afin d'acquérir une participation de 80 %, Fancamp financera 4 000 000 \$ en dépenses d'exploration à Egan sur une période de quatre ans.
- Fancamp versera à Harfang des paiements en espèces et en actions d'un montant total minimum de 100 000 \$ et maximum de 200 000 \$ sur trois ans.
- La convention reste assujettie à l'approbation des autorités réglementaires. La date à laquelle la Bourse de croissance TSX (la « **TSXV** ») accordera son approbation finale à l'égard des transactions envisagées dans le cadre de la convention sera la « date d'entrée en vigueur » de celle-ci.

Rick Breger, président et chef de la direction de Harfang, a déclaré : « *Egan est un projet qui nous donne toutes les raisons d'être enthousiastes. Cette convention offre la flexibilité et l'élan nécessaires pour intensifier l'exploration et tester les cibles à fort potentiel qui, selon Harfang et Fancamp, pourraient mener à une découverte aurifère importante. Elle s'inscrit parfaitement dans notre stratégie, qui consiste à faire progresser des projets de qualité grâce à des partenariats intelligents qui génèrent des résultats sur le terrain et de la valeur pour nos actionnaires. Nous avons déjà prévu un levé magnétique à haute résolution cet automne et nous serons présents sur le terrain dès que la neige aura fondu au printemps. Nous sommes impatients de voir ce que la prochaine phase des travaux nous révélera.* »

Modalités de la convention

En vertu des modalités de la convention, Fancamp aura initialement la possibilité d'acquérir un intérêt indivis de 40 % dans le projet sur une période de deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur (la « **première option** »). À l'issue de la première option, Harfang pourra choisir d'accélérer les obligations résiduelles de

Fancamp et de passer directement à une coentreprise à 51 % / 49 % en faveur de Fancamp (l' « **option Harfang** »).

Si Harfang n'exerce pas l'option Harfang, Fancamp pourra alors acquérir un intérêt additionnel de 40 % (pour un total de 80 %) dans le cadre de la « **deuxième option** ». Les sociétés formeront un comité technique chargé d'examiner et de réviser les programmes et les budgets, et Fancamp restera l'opérateur pendant toute la durée de la convention.

Afin d'exercer la première option, Fancamp doit :

- Financer les dépenses d'exploration totalisant 1 500 000 \$ avant le deuxième anniversaire de la date d'entrée en vigueur.
- Effectuer des paiements à Harfang totalisant 100 000 \$, la moitié en espèces et l'autre moitié en actions ordinaires de Fancamp (les « **actions de contrepartie** »), selon le calendrier suivant :
 - o 50 000 \$ à la date d'entrée en vigueur;
 - o 50 000 \$ dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le premier anniversaire de la date d'entrée en vigueur.

Après l'exercice de la première option, Harfang disposera de 30 jours pour informer Fancamp si elle souhaite exercer l'option Harfang, ce qui donnerait lieu à une coentreprise à 51 % / 49 % en faveur de Fancamp. Dans ce cas, les sociétés financeront proportionnellement 2 500 000 \$ en frais d'exploration, après quoi tous les frais d'exploration et de développement supplémentaires seront partagés au prorata.

Si Harfang n'exerce pas l'option Harfang, Fancamp pourra procéder à la deuxième option :

- En finançant 2 500 000 \$ supplémentaires en frais d'exploration avant le quatrième anniversaire de la date d'entrée en vigueur.
- En effectuant des paiements supplémentaires à Harfang pour un montant total de 100 000 \$, dont la moitié en espèces et l'autre moitié en actions de contrepartie (la « **contrepartie supplémentaire** »), comme suit:
 - o 50 000 \$ dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'exercice de la deuxième option par Fancamp;
 - o 50 000 \$ dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le troisième (3e) anniversaire de la date d'entrée en vigueur;
 - o la contrepartie supplémentaire est annulée si l'option Harfang est exercée.

Toutes les actions de contrepartie seront assujetties aux périodes de détention réglementaires applicables et seront émises à un prix par action gal au cours moyen pondéré en fonction du volume par action (« VWAP ») à la cote de la TSXV sur une période de dix (10) jours de bourse précédant l'émission, sous réserve du prix minimum par action autorisé par les règles et politiques de la TSXV à cette date.

À propos d'Egan

Le projet Egan est un projet d'exploration aurifère détenu à 100 % par Harfang, qui couvre 449 claims totalisant environ 12 000 hectares au cœur de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, en Ontario. Il est stratégiquement situé entre les camps aurifères de Timmins, Kirkland Lake et Matachewan, à environ 50 km à l'est-sud-est de Timmins et à 50 km au nord de Matachewan. Le projet est facilement accessible par des routes asphaltées et des chemins de gravier, ainsi que par des chemins forestiers récemment construits. Certains claims sont assujettis à une redevance NSR de 2,0 %.

Harfang a acquis le projet en 2020 et a réalisé des programmes d'acquisition de données géoscientifiques, notamment des levés LiDAR, des levés magnétiques aéroportés à haute résolution, des levés géophysiques au sol par polarisation provoquée, des levés géologiques, des travaux de prospection et des échantillonnages de sol et de till. Ces travaux ont permis de délimiter quatre cibles hautement prioritaires (voir la figure 2) :

- **Zone E1** : stockwork de quartz-ankerite avec de l'or visible dans une syénite hématisée le long d'une zone de cisaillement orientée NE, avec des échantillons choisis atteignant 105,0 g/t Au.
- **Zone E1S** : découverte à partir d'une anomalie aurifère dans le sol ; échantillons choisis atteignant 25,0 g/t Au provenant d'un affleurement de syénite hématisée.
- **Zone E2** : série de veines laminées de quartz-carbonate dans des roches volcaniques mafiques, avec des teneurs atteignant 19,3 g/t Au.
- **Zone E3** : située à 5 km au sud de E1, échantillons choisis titrant 44,7 g/t Au et 19,0 g/t Au provenant de veines laminées de quartz-carbonate contenues dans une zone de cisaillement orientée ESE au sein de roches volcaniques mafiques.

Les travaux d'exploration réalisés à ce jour ont permis de délimiter plusieurs cibles aurifères associées à des intrusions syénitiques et à des contacts volcaniques cisailés, des contextes géologiques analogues à ceux qui abritent d'importants gisements aurifères ailleurs en Abitibi. Egan reste largement sous-exploré et offre un fort potentiel pour de nouvelles découvertes aurifères à haute teneur.

Personne qualifiée

Ludovic Bigot, géo., vice-président exploration de Harfang, une personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers, a préparé et approuvé l'information technique contenue dans le présent communiqué.

À propos de Harfang Exploration Inc.

Harfang est une société d'exploration minière dont la principale mission est de découvrir des gisements de minerai au Québec et en Ontario. Harfang est dirigée par une équipe expérimentée de professionnels enthousiastes de l'industrie qui possèdent une expérience variée et ont fait leurs preuves. Harfang détient un portefeuille de projets très prometteurs, maintient une situation financière solide et s'engage à respecter les meilleures pratiques grâce à son étroite collaboration avec toutes les parties prenantes et en accordant la priorité à la responsabilité environnementale.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Rick Breger, P.Geo. M.B.A.

Président et chef de la direction

E: rbreger@harfangexploration.com

T: 514.940.0670

Mise en garde concernant les informations prospectives

Les informations contenues dans le présent communiqué de presse comprennent certaines informations et déclarations concernant la vision de la direction sur les événements futurs, les attentes, les plans et les perspectives qui constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations sont fondées sur des hypothèses qui sont soumises à des risques et incertitudes significatifs. En raison de ces risques et incertitudes et de divers facteurs, les résultats réels, les attentes, les réalisations ou les performances peuvent différer sensiblement de ceux prévus et indiqués dans ces déclarations prospectives. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ces déclarations prospectives ainsi que des résultats futurs. Bien que Harfang estime que les attentes reflétées dans les déclarations prospectives soient raisonnables, elle ne peut donner aucune garantie que les attentes de ces déclarations prospectives s'avéreront exactes. Sauf si la loi l'exige, Harfang n'a pas l'intention et n'assume aucune obligation

de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour refléter les résultats réels, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs, de changements d'hypothèses, de changements de facteurs affectant ces énoncés prospectifs ou autrement.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude des déclarations prospectives.

Figure 1. Carte de localisation d'Egan, mettant en évidence la quantité d'or produite dans le camp minier voisin.

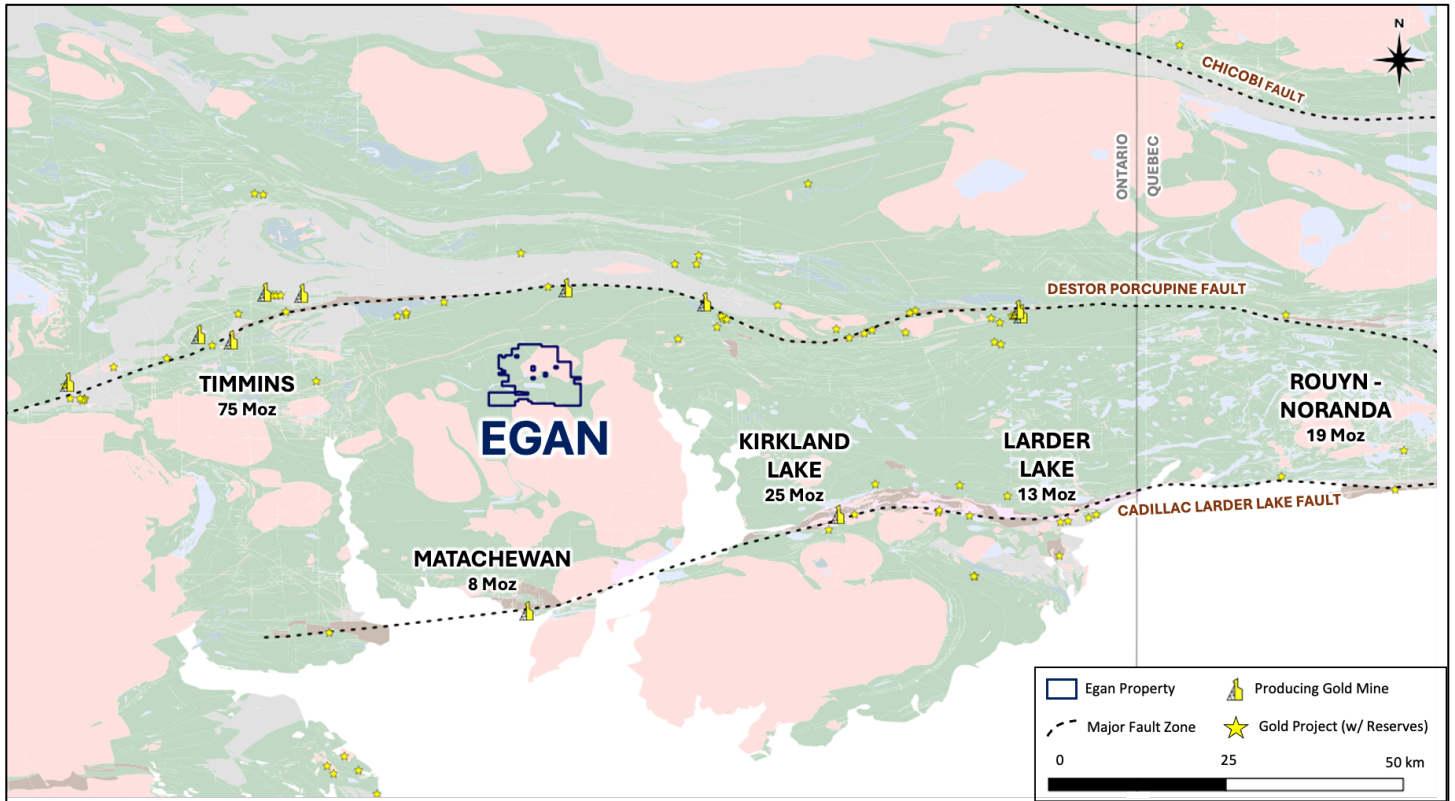


Figure 2. Faits saillants de l'exploration à Egan, notamment les cibles E1, E1S, E2 et E3.

